

Doctrines

Législation Communautaire

Bourse et marchés financiers

- (061378) Le nouveau cadre prudentiel de la titrisation au sein de l'Union européenne (commentaires sur le règlement (UE) n° 2017/2402 du 12 décembre 2017), BENTEUX Grégory, BORDENAVE Alexandre, LEGRAND Estelle, TACHER Charlotte (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/03/18, n°2)

Civil

- (061355) Le certificat successoral européen, un instrument méconnu , MARMISSE D'ABBADIE D'ARRAST Anne (Petites Affiches, 22/03/18, n°59, p.6-10)

Législation Internationale

Bourse et marchés financiers

- (061376) Perspectives américaines sur la régulation des crypto-actifs, VAMPARYS Xavier (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/03/18, n°2)

Législation Nationale

Bourse et marchés financiers

- (061377) Incompatibilité entre la vente de couverture et le conseil en investissement : revue de jurisprudence, SECHER Jean-François (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/03/18. n°2)

Civil

- (061360) Osons la fiducie-gestion, ROBIN Bruno, LATOURNE Romain (, 01/01/18, n°1)

- (061329) Dossier : La lésion, un instrument de justice contractuel, (AJ contrat, 01/03/18, n°3, p.103-117)
- (061318) Trust et droit français : les petits pas du législateur , FARHI Sarah (Gazette du Palais, 20/03/18, n°11, p.12-14)

Commercial

- (061319) A propos de l'invalidation des clauses d'indexation : haro sur l'effet papillon , MAILLARD Solène , LE DOUCE-BERCOT Erwan (Gazette du Palais, 20/03/18, n°11, p.48-53)

Garantie

- (061387) Une certaine idée du cautionnement : à propos de l'avant-projet de réforme du droit des sûretés de l'Association Henri Capitant, PELLIER Jean-Denis (Dalloz, 05/04/18, n°13, p.686-691)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (061323) Une nouvelle étape vers un accès transfrontalier aux preuves numériques : l'initiative européenne « e-evidence » ou la recherche d'un équilibre entre efficacité des enquêtes pénales, droit des personnes concernées et sécurité juridique pour les fournisseurs de services internet, MARIEZ Jean- Sébastien (Revue Lamy Droit de l'immatériel, 01/03/18, n°146, p.53-61)

Procédure

- (061373) Les algorithmes à l'épreuve du droit au procès équitable, FERRIÉ Scarlett-May (Procédures, 01/04/18, n°4)

Procédures collectives

- (061349) L'appréciation du caractère insurmontable des difficultés du débiteur de l'article L.620-1 du Code de commerce à l'aune du nouvel article 1195 du Code civil sur la théorie de l'imprévision , CHAZEUR Dorine (Petites Affiches, 20/03/18, n°57, p.7-11)

Sociétés et autres groupements

- (061395) Pour une réforme du droit français des fusions, LE NABASQUE, Hervé, DIAZ Olivier, BONNASSE Antoine (Bulletin Joly Sociétés, 01/04/18, n°4)
- (061335) Les clauses de materiality read-out dans les opérations de M & A, MIMIN Emmanuel, DURAND Raphaël (Actes pratiques, 01/03/18, n°2)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Bourse et marchés financiers

- **(061382) La notion de système multilatéral au regard de la directive Marchés d'instruments financiers**
La Cour de justice a précisé la notion de système multilatéral telle qu'elle figure dans la directive n° 2004/39/CE du 21 avril 2004 et telle qu'elle est reprise dans le dispositif MIF 2. Un système est multilatéral dès lors, d'une part, qu'il est organisé par un gestionnaire n'intervenant pas dans les négociations et que, d'autre part, ces négociations ont lieu entre une pluralité de membres ou de participants. Cette interprétation large permet d'étendre le champ d'application des directives n° 2004/39/CE et 2014/65/UE, conformément à leurs objectifs communs de mise en place d'un cadre réglementaire global des marchés financiers. (CJUE - 16/11/17 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°2 - note de GAUDEMET Antoine)

Législation Nationale

Banque

- **(061357) Définition de la fraude et efficacité de l'article L. 650-1 du Code de commerce**
Rendu au visa de l'article L. 650-1 du Code de commerce, l'arrêt de la chambre commerciale de la Cour de cassation du 13 décembre 2017 apporte une intéressante définition de la fraude, mais qui ne change rien à l'état du droit du soutien abusif : l'étude de la jurisprudence de la Cour de cassation, rendue depuis l'entrée en vigueur du texte et jusqu'à cet arrêt, montre que les actions en responsabilité ne prospèrent plus. De ce point de vue, l'arrêt s'inscrit dans la lignée de ses prédécesseurs. (Cass.Com - 13/12/17 - 16-21498 : 2018, n°2 - note de THULLIER Béatrice)
- **(061344) Précisions sur la preuve d'un dépôt d'espèces dans un guichet automatique**
S'agissant d'un dépôt d'espèces, au moyen d'une enveloppe spécifique avec bordereau renseigné par le client, dans un guichet automatique, qui n'a pas été crédité sur le compte bancaire du dépositaire, c'est dans l'exercice de son pouvoir souverain d'apprécier la valeur et la portée des éléments de preuve produits que la juridiction

de proximité a retenu que la lettre dans laquelle la banque reconnaissait avoir retrouvé le double du bordereau de remise, valait commencement de preuve par écrit et que celui-ci était complété par des éléments extrinsèques de nature à prouver le dépôt d'espèces litigieux. (Cass.Com - 24/01/18 - 16-19866 : J.C.P. G. 2018, n°13, p.605 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

Bourse et marchés financiers

- **(061391) Abus de marché - Information privilégiée**

Les ordres en attente d'exécution sont susceptibles de constituer des informations privilégiées. (Commission des sanctions de l'AMF - 14/12/17 : Droit des sociétés 2018, n°4 - note de MORTIER Renaud)

- **(061381) Substitution au sein d'un concert majoritaire et non-lieu à dépôt d'un projet d'offre publique : une réécriture de l'article 234-7 du RGAMF s'impose**

L'AMF constate que la substitution de Carrefour à Conforama au sein du concert majoritaire formé avec les fondateurs de SRP Groupe, lesquels sont prédominants et le demeureront au sein du concert majoritaire substitué, ne donnera pas lieu à offre publique sur le fondement de l'article 234-7 de son règlement général. Pourtant, cet article n'est pas applicable à la situation considérée. (Commission des sanctions de l'AMF - 23/01/18 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°2 - note de GAUDEMET Antoine)

- **(061374) Perte de chances pour un investisseur en FCPI mal informé**

L'inexécution par une société de gestion de portefeuille de ses obligations d'information à l'égard des investisseurs engage sa responsabilité civile en raison des chances perdues. (Cass.Com - 14/02/18 - 16-21634 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°2 - note de RIASSETTO Isabelle)

Garantie

- **(061358) L'indifférence du choix de mode de réalisation du gage pour caractériser le préjudice nécessaire au jeu du bénéfice de subrogation**

La décharge de la caution en raison du non-exercice de la faculté d'attribution judiciaire du gage ne peut avoir lieu en l'absence de preuve d'un préjudice causé à la caution, lequel ne peut résulter du choix du mode de réalisation du gage. (Cass.Com - 13/12/17 - 16-14672 : 2018, n°2 - note de MACORIG-VENIER Francine)

Pénal

- **(061339) L'imputation fonctionnelle d'une infraction d'abstention non intentionnelle à une personne morale**

La Cour de cassation devait donc répondre à la lancinante question de savoir si l'article 121-2 du code pénal, instituant la responsabilité pénale des personnes morales, suppose nécessairement l'identification d'un organe ou représentant, auteur ou complice de l'infraction qu'il s'agit d'imputer au groupement. (Cass.Crim - 31/10/17 - 16-83683 : Dalloz 2018, n°12, p.658 - note de SAINT-PAU Jean-Christophe)

Procédures collectives

- **(061396) La modification du plan de sauvegarde face à l'intérêt de groupe**

Cette décision donne une belle illustration du principe de l'autonomie patrimoniale dans le groupe de sociétés en difficulté, en faveur de la filiale : les difficultés de trésorerie de la société mère ne sont pas un motif grave inhérent à la filiale, justifiant une modification de son plan de sauvegarde (C. com., art. L. 626-26). Elle permet d'affiner un peu plus les principes inhérents au traitement des difficultés du groupe et de préciser en filigrane l'influence de l'intérêt de groupe. (Cour d'appel - Paris - 28/11/17 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°4 - note de PARACHKEVOVA-RACINE Irina)

- **(061394) Extension de procédure par réunion des patrimoines de l'EIRL : attention à la déclaration d'affectation !**

Au résultat d'une combinaison de divers textes du Code de commerce, la Cour de cassation considère que le dépôt d'une déclaration d'affectation ne mentionnant aucun des biens, droits, obligations ou sûretés affectés à l'activité professionnelle constitue un manquement grave de nature à justifier la réunion des patrimoines personnel et professionnel de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée. (Cass.Com - 07/02/18 - 16-24481 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°4 - note de SAINTOURENS Bernard)

Sociétés et autres groupements

- **(061390) Vote en assemblée d'obligataires : après l'arrêt Métrologie...**

Est nulle la délibération adoptée par l'assemblée d'obligataires lorsque la société émettrice s'est assuré le moyen de contourner l'interdiction pour elle de participer au vote afin d'obtenir la prorogation de la date d'échéance du contrat d'émission des obligations. (Cass.Com - 31/01/18 - 15-14028 ; 15-14331 : Droit des sociétés 2018, n°4 - note de COUPET Caroline)

Textes

Législation Communautaire

Public

- (061370) Règlement (UE) 2018/519 de la Commission du 28 mars 2018 modifiant le règlement (CE) n° 1126/2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, pour ce qui concerne l'interprétation 22 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (J.O.U.E. série L n°87 du 03/04/18, p.3)

Législation Nationale

Assurances

- (061368) Arrêté du 29 mars 2018 modifiant le taux de la contribution pour frais de contrôle des organismes d'assurance (J.O. n°77 du 01/04/18)
- (061361) Arrêté du 27 mars 2018 modifiant le code des assurances et relatif à la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier (J.O. n°75 du 30/03/18)

Banque

- (061401) Arrêté du 4 avril 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13, L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°79 du 05/04/18)
- (061369) Décision n° D-HCSF-2018-1 du 29 mars 2018 du Haut Conseil de stabilité financière relative au taux du coussin de fonds propres contra-cyclique (J.O. n°77 du 01/04/18)
- (061367) Arrêté du 30 mars 2018 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°76 du 31/03/18)
- (061366) Arrêté du 29 mars 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°76 du 31/03/18)
- (061364) Arrêté du 28 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°76 du 31/03/18)

- (061363) Décret n° 2018-229 du 30 mars 2018 relatif à la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier (J.O. n°76 du 31/03/18)
- (061362) Décret n° 2018-228 du 30 mars 2018 relatif aux seuils de révision coopérative dans le secteur bancaire (J.O. n°76 du 31/03/18)

Bourse et marchés financiers

- (061365) Arrêté du 28 mars 2018 relatif à la création d'obligations assimilables du Trésor indexées sur l'indice harmonisé des prix à la consommation, hors tabac, de la zone euro 0,10 % 25 juillet 2036 (J.O. n°76 du 31/03/18)

Immobilier et urbanisme

- (061400) Arrêté du 26 mars 2018 modifiant l'arrêté du 25 mai 2011 relatif à l'application en outre-mer de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêts destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens [annexes à consulter directement sur le site Légifrance] (J.O. n°76 du 31/03/18)
- (061399) Arrêté du 26 mars 2018 modifiant l'arrêté du 30 mars 2009 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens [annexes à consulter directement sur le site de Légifrance] (J.O. n°76 du 31/03/18)